



Communiqué

Accueil de jour

Les Villes romandes demandent à la Confédération de s'impliquer de manière pérenne dans le financement de l'accueil de jour extrafamilial

Les Villes et faïtières soussignées s'unissent pour demander à la Commission des sciences, de l'éducation et de la culture du Conseil national de renforcer durablement le financement par la Confédération de l'accueil de jour extrafamilial. L'offre pour ce type d'accueil reste insuffisante, financièrement inaccessible pour de nombreux parents et pèse très lourdement sur le budget des communes qui renoncent trop souvent à développer leur offre. Pourtant, l'accueil de jour est bénéfique pour les familles, l'économie et les enfants.

Le 30 janvier prochain, la Commission des sciences, de l'éducation et de la culture du Conseil national examinera l'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles », demandant un financement pérenne de l'accueil de jour. Le 10 décembre 2024, le Conseil des Etats a adopté un projet d'allocations de garde. Pourtant, ce projet ne prévoit aucune contribution fédérale : il charge les Cantons de financer ces allocations, éventuellement avec des cotisations salariales.

Aujourd'hui, l'essentiel des charges de l'accueil de jour sont assumées par les parents et les communes qui sont les premiers contributeurs publics. Les Cantons contribuent à hauteur de près de 500 millions par an, et la Confédération à hauteur de moins de 50 millions par an, via son fonds d'impulsion. Il en résulte une très forte disparité entre communes et entre cantons et des réalités différentes pour des parents à quelques kilomètres de distance.

Les villes et faïtières soussignées demandent à la Confédération de continuer à encourager le développement des structures d'accueil pour permettre une meilleure conciliation travail rémunéré-responsabilité familiale et favoriser l'employabilité des parents en participant directement au financement de l'accueil de jour, en complément des contributions des parents, des cantons et des communes.

Villes signataires : Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Delémont, Morges, Renens, Vevey et Yverdon, ainsi que la Faïtière des réseaux d'accueil de jour de l'enfance du canton de Vaud.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Mirjam Ballmer, conseillère communale, Direction de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, de l'aide sociale et des curatelles d'adultes, Ville de Fribourg, tél. +41 26 351 76 00
- Christina Kitsos, conseillère administrative, Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève, tél. +41 22 418 49 10
- David Payot, conseiller municipal, Direction enfance, jeunesse et quartiers, Ville de Lausanne, tél. +41 78 647 12 86
- Nicole Baur, conseillère communale, Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, Ville de Neuchâtel, tél. +41 32 717 74 01

Lausanne, le 28 janvier 2025